

Comité permanent du droit des brevets

Trente-sixième session
Genève, 14 – 18 octobre 2024

RECTIFICATIF CONCERNANT LE DOCUMENT SCP/36/5

Document établi par le Secrétariat

1. Au paragraphe 100, à la deuxième phrase, le membre de phrase “des inventions liées à l’intelligence artificielle sont de nature technique, ce qui est essentiel pour être brevetables” est remplacé par “l’invention liée à l’intelligence artificielle est une création très avancée d’idées techniques utilisant les lois de la nature, ce qui est essentiel pour être brevetable”. En outre, la troisième phrase est supprimée.
2. Dans la note de bas de page 37, le membre de phrase “Annexe A” est remplacé par “Annexes A et B”.
3. Au paragraphe 113, les deux points, à la fin de la première phrase, sont remplacés par un point, et le reste du paragraphe est supprimé.
4. Au paragraphe 114, la première phrase est supprimée.
5. Au paragraphe 126, le contenu de la deuxième phrase, de même que le reste du paragraphe, sont supprimés.
6. Dans la note de bas de page 71, le membre de phrase “exemples 46 à 51” est remplacé par “exemples 46 à 55”.

[Fin du document]